



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 236-13

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 10 décembre 2019 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le projet de règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020 et à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019 à 8 h a.m., le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale, sans modification, du règlement 236-13 pourvoyant à l'imposition des taxes afin de rencontrer les obligations de la ville, la tarification et les droits de mutation pour l'exercice financier 2020.

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine à www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 18 décembre 2019

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière